

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 18 décembre 2024
Délibération n°2024-69**

L'an deux mille vingt quatre, le 18 décembre, à la salle du Conseil,
à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil
Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON,
Marie-Claude BIGOT arrivée après la question 3 (délibération 2024-
66), Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Monique
LAGER, Josette POTUS, Jean Christophe PROROL, Bernard
SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Marie-Claude BIGOT arrivée après la question 3
(délibération 2024-66), Elodie DELABRE, Gilles KACZMAREK,
Louis POMMIER

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Denis
AGUILHON, Louis POMMIER a donné procuration à Gilles
TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 10 décembre 2024.

OBJET : Contournement au nord du Bourg de St Vincent.

Le Maire rappelle la délibération 2023-53 du 28 novembre 2023 par laquelle le Conseil
avait validé le projet de sécurisation du Bourg, la circulation devant la caserne, l'école et
la salle polyvalente posant un réel problème de sécurité.

L'Etat avait alloué pour le démarrage du projet un montant de 16 392 € au titre de la
DETR 2024.

Aujourd'hui, après consultations, un cabinet d'urbanisme a été retenu pour lancer l'étude
de faisabilité d'une voie de contournement au nord du Bourg. Cette étude permettra à
l'EPF de se porter acquéreur de la surface nécessaire à ce contournement et de connaître
le montant de l'opération.

Aussi, la phase d'aménagement pourrait démarrer en 2025 sous condition d'aides de la
Région et de l'Europe. Le Maire sollicite donc l'accord du Conseil pour déposer les
demandes de subvention.

Après discussion et à l'unanimité, le Maire est autorisé à déposer le dossier les demandes
de subventions ainsi que les documents afférents pour le projet d'amélioration de la voirie
pour une meilleure sécurité au Bourg :

- Auprès de la Région AURA au titre du contrat Ambition
- Auprès de l'Europe au titre du LEADER fiche AAP 1.3 afin de favoriser les déplacements doux.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 09 JAN. 2025
et publication le 09 JAN. 2025